



## L'employeur peut-il vous donner du travaux pendant vos vacances?

Par **jacques22**, le **28/04/2016** à **10:35**

Bonjour,

Sachant que je pars un vacances, mon employeur peut-il me demander de traiter un dossier pour mon jour de reprise du travail?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **28/04/2016** à **12:04**

Bonjour,

L'employeur peut vous demander de travailler dès votre retour de congés puisque vous ne serez plus en vacances, mais, si vous êtes sous statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **jacques22**, le **28/04/2016** à **13:16**

il s'agit de remettre un dossier dès la première seconde de reprise du travail...

Par **P.M.**, le **28/04/2016** à **13:22**

Ce n'est donc pas la même chose et ce que vous aviez écrit, il faudrait savoir si vous avez des preuves de cette doléance qui vous obligerait à travailler pendant vos congés mais si vous êtes sous statut de droit public, je vous ai conseillé ce que vous pourriez faire autrement, je vous laisse deviner la réponse...